

PETROLE EN NICARAGUA 2003

1. LES CONCESSIONS POUR L'EXPLORATION PETROLIERE NE BENEFICIENT PAS DU CONSENSUS NATIONAL

L'ouverture officielle, par le gouvernement, des licitations pour l'exploration des hydrocarbures en territoire nicaraguayen, donne les moyens à l'Institut national de l'Energie (INE) de débiter le processus d'octroi des concessions pour l'exploration. Leur durée sera de six ans et elles couvriront une superficie totale de 23.976 km², dont un peu plus de 111.188 km² dans les Caraïbes et 37.297 km² dans le Pacifique. De cette manière, le Nicaragua deviendra le second pays d'Amérique centrale, après le Guatemala, à s'aventurer dans ce genre de concessions.

Ces concessions ont acquis une importance internationale dans le contexte politique actuel, car elles ont amplifié les conflits transfrontaliers du Nicaragua avec le Honduras et la Colombie. La dispute avec cette dernière se centre autour des îles de San Andrés et Providencia ainsi que pour les récifs de Roncadores et de Quita Sueños, aujourd'hui aux mains des Colombiens. Ceci a entraîné l'apparition de graves conflits politiques entre ces deux nations, qui les réclament aujourd'hui en se basant sur le droit maritime territorial. Ces problèmes ont en outre été exacerbés par la presse.

Le Centre Humboldt, en tant que membre du Réseau Oilwatch Amérique centrale (réseau de résistance aux activités pétrolières) s'est réuni dernièrement avec des communautés ethniques et des peuples autochtones, avec les gouvernements locaux et régionaux ainsi qu'avec les Conseils régionaux des deux régions autonomes de la côte Caraïbe du Nicaragua. Au cours de ces réunions, le Centre informa les participants des impacts qu'aura l'exploitation pétrolière dans les domaines politique, socio environnemental et culturel, et en particulier dans les territoires maritimes de la côte Caraïbe, de l'océan Pacifique et sur une partie de la plate-forme continentale de l'isthme de Rivas, où se situent les concessions qui ont été octroyées. Le Centre est en désaccord avec le déroulement bilatéral des négociations entre le gouvernement et les compagnies pétrolières, ainsi qu'avec le fait que les espaces de consultation et de participation, qui leurs sont dus par le droit d'autonomie, aient été niés à la côte Caraïbe et aux Municipalités du Littoral pacifique nicaraguayen.

Cette réunion fut conclue par la résolution du Conseil régional autonome de l'Atlantique nord de rejeter ce processus de licitation pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur la côte Caraïbe, qui ne bénéficie pas de l'approbation des communautés, des conseils régionaux et de la société civile de la côte Caraïbe en général. Ce processus outrepassé aussi la loi d'autonomie, le

gouvernement central méconnaissant encore une fois les communautés et peuples autochtones alors qu'il vient d'avoir approuvé la loi de démarcation des terres autochtones ainsi que des projets de développement incompatibles avec les projets pétroliers.

Il sera exigé du gouvernement qu'il respecte ce qui est stipulé dans notre Constitution politique en ce qui concerne les droits des peuples autochtones et qu'il déclare un moratoire sur l'exploration et l'exploitation pétrolières des hydrocarbures dans tout le pays, afin de suivre l'exemple donné par les autochtones sur leur territoire. Les Conseils des anciens déclarèrent : « Nous ne voulons plus de colonisation et nos ressources naturelles, qui nous sont données par Dieu, sont pour subsister et pas pour être détruites ».

Nous faisons dès lors appel à la réflexion, pour que notre gouvernement n'agisse pas de façon précipitée quant à la prise de décisions de ce type, qui ne nous garantissent pas la conservation de notre richesse sociale, environnementale et culturelle à moyen et long terme. Nous demandons dès lors que le gouvernement émette la résolution d'un moratoire contre les concessions pétrolières au Nicaragua, parce qu'il éviterait ainsi que la nation ne se développe aux dépens des ressources naturelles et des droits de tous les nicaraguayens.

Dès lors, nous déclarons : OUI A LA RECHERCHE D'UN VERITABLE DEVELOPPEMENT DURABLE, NON AU PETROLE

a) INFORMATIONS GENERALES

Le Nicaragua est situé au centre de l'isthme d'Amérique centrale. Il est limité au nord par le Honduras, au sud par le Costa Rica, à l'est par la mer des Caraïbes et à l'ouest par l'océan Pacifique. La superficie totale continentale du territoire est de 130.668 km², incluant les lacs. La population est estimée à 5 millions d'habitants. Les principales villes sont, entre autres, Managua, la capitale de la République ; León, Granada, Masaya, Rivas, Chinandega, Matagalpe, Jinotega, Bluefields et Puerto Cabezas.

b) EXPLORATION

Le Nicaragua ne produit pas encore de pétrole. L'exploration pétrolière débuta en 1930 et jusqu'en 1979, plusieurs compagnies pétrolières internationales réalisèrent des programmes d'exploration et de forage des plates-formes continentales du pays. Les principales régions touchées par l'exploration sont les bassins de Miskito et de Perlas, situés au large de la côte Atlantique et le bassin Sandino, dans l'océan Pacifique ; l'aire totale est d'environ 120.000 km². Les résultats de ces programmes d'exploration indiquent qu'il pourrait exister des dépôts commerciaux étant donné que l'épaisseur des deux bassins dépasse les 10.000 mètres. Néanmoins, avant de confirmer une découverte commerciale, il est nécessaire d'effectuer une prospection additionnelle plus détaillée au niveau des points géologiques stratégiques.

c) LA MARGE DES CARAÏBES

La marge des Caraïbes du Nicaragua comprend le bassin Miskito, qui est de type « pull apart » et dont la formation est probablement due à une extension de la partie supérieure du graben. Les activités d'exploration antérieures consistèrent en l'établissement de 25.000 Km de lignes sismiques 2D ainsi qu'au forage de 24 puits d'exploration au large de la côte et de deux puits à l'intérieur des terres. Les activités d'exploration pétrolière furent suspendues en 1978. Les lignes sismiques disponibles et l'information des registres des puits sont satisfaisantes et permettent d'établir les caractéristiques structurales et stratigraphiques de la marge, ainsi que de confirmer son potentiel pétrolier.

Un nouveau relevé sismique maritime, réalisé en mai 1999 par la compagnie norvégienne Fugro-Geoteam a/s, permet d'identifier de nouveaux éléments structuraux et stratigraphiques qui n'avaient pas été identifiés antérieurement et par conséquence, de localiser plus précisément de futurs forages (bassin de Wonta-Verolania-East Nica et San Juan)

d) COTE PACIFIQUE

La côte pacifique du Nicaragua comprend le bassin Sandino, qui est un bassin de type « fore arc », localisé en face de la plaque des Caraïbes et du Nicaragua. Ce bassin, qui s'étend sur une superficie de plus de 30.000 km², inclut la plate-forme du Pacifique du Nicaragua et s'étend, sur terre, jusqu'à la Dépression du Nicaragua, laquelle forme le bord nord-est et est du bassin. Plusieurs compagnies pétrolières opérèrent dans cette région, principalement sur la plate-forme. Approximativement 10.932 kilomètres de lignes sismiques marines furent relevées et 6 puits d'exploration furent forés, 4 en pleine mer et 2 sur la côte. La campagne d'exploration pétrolière fut réalisée durant les années '70.

e) MARGE DES CARAÏBES

- 22.918 Km de sismique marine 2D.
- Registres de 26 puits d'exploration forés en pleine mer et de deux puits localisés à l'intérieur des terres.
- Rapport d'évaluation du potentiel pétrolifère de la marge des Caraïbes du Nicaragua, réalisé par le cabinet-conseil français BEICIP.
- 3097 Km de lignes sismiques marines 2D établies en mai 1999 par Fugro-Geoteam a/s.

f) CÔTE PACIFIQUE

- 7713 Km de lignes sismiques marines 2D retraitées
- Registres de 4 puits d'exploration forés en pleine mer.

- Rapport d'évaluation du potentiel du bassin Sandino (Pacifique, en pleine mer) réalisé para la compagnie norvégienne GECO-PRAKLA
- 1360 Km de lignes sismiques marines 2D établies en 1990.

g) COMPAGNIES ENCHERISSEUSES

Les compagnies enchérissant sont :

- MKJ Exploracion
- Infinity
- Oklanicsa
- Helen Greathouse

Source: BULLETIN DU RESEAU OILWATCH. - Numéro 39 .- Juin 2003